

COUR GABRIEL
Caen

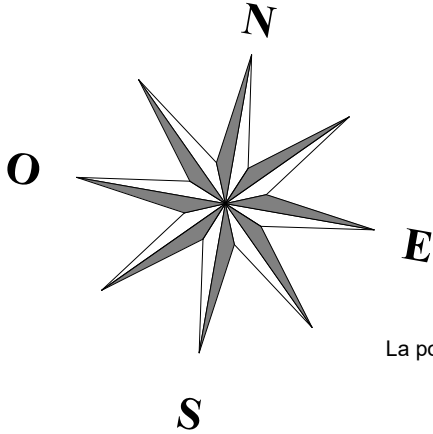
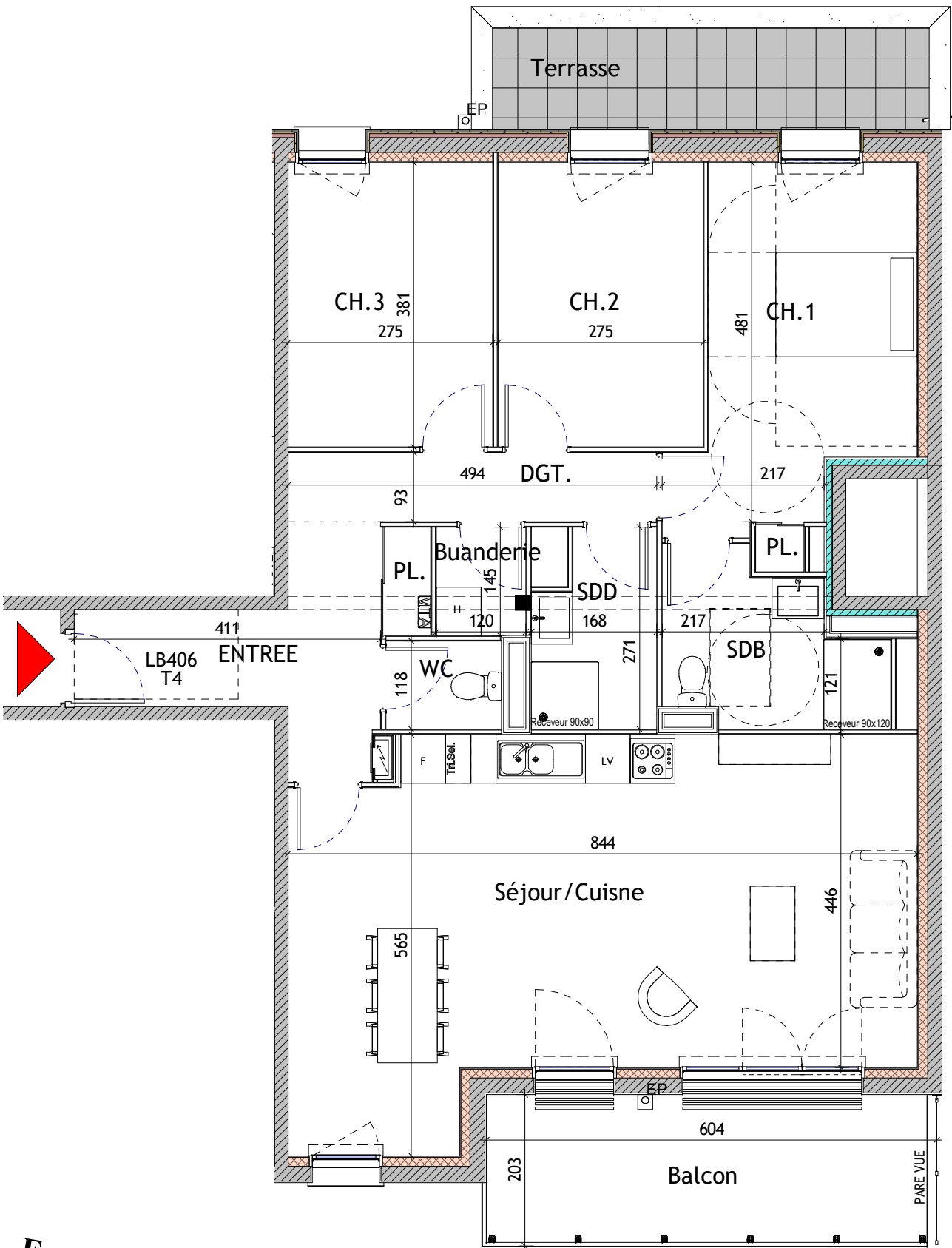
Niveau	Typologie	Numéro
R+4	T4	LB406
PIECES		SURFACES
SDD		4,06 m ²
CH.1		13,23 m ²
SDB		5,81 m ²
Buanderie		1,71 m ²
WC		1,83 m ²
ENTREE		7,98 m ²
CH.3		10,46 m ²
CH.2		10,47 m ²
PL.		0,87 m ²
PL.		0,39 m ²
Séjour / Cuisne		39,32 m ²
		96,13 m ²
Balcon		11,82 m ²
SURFACE TOTALE =		107,95 m ²



PLAN DE SITUATION 3 Boulevard DUNOIS - 14000 CAEN

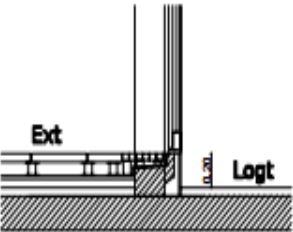
Légende :		
MTA = Module Thermique Autonome	PE90 = Porte palière	Branchements et Attentes pour :
BEC = Ballon d'eau Chaude	PPxx = Porte de distribution	E = Evier
CC = Chassis Coulissant	PCoul = Porte Coulissante Placard	LV = Lave vaisselle
VR = Volet Roulant	TV = Trappe de Vite	LL = Lave Linge
PF = Porte Fenêtre	SdB = Salle de bain	F = Réfrigérateur
F1 = Fenêtre avec allège vitrée	SdD = Salle de douche	Fo = Four + Plaque
PL = Placard	PL = Placard	H = Hotte
Tableau électrique	HSP = Hauteur Sous Faux Plafond	
	HSFP = Hauteur Sous Faux Plafond	

Plan établi le : 01/07/025	Plan modifié le :
-------------------------------	-------------------



La position des soffites n'est pas contractuelle et n'est pas représentée sur ce plan. Des poteaux de structure pourront être ajoutés ou ajustés.

Schéma principe accès extérieur



0 1 2 3
ECH: 1/75ème (Format A3)

NOTA: Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations intentionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution ou contraintes administratives/réglementaires. Les surfaces données sont approximatives. La surface des placards est incluse dans la surface des pièces sauf précisions. Les surfaces sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art.4.1). Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les éléments de mobilier (meubles, appareils ménagés et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. Le réservataire reconnaît avoir pris connaissance de l'avertissement suivant: Les modifications sont susceptibles d'être apportées aux plans des appartements en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dîmentions libres, le positionnement des baies ainsi que les équipements.